

## **RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE**

le 10 février 2020

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
  - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
  - 7.2 Présentation - Politique RH-7 – violence en milieu de travail**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
  - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 27 janvier 2020**
- 10. Motions (mémoires) et nominations**
  - 10.1 Administration**

- 10.1.1 Proclamation - Journée internationale de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines
- 10.2 Culture, loisirs et vie communautaire
  - 10.2.1 Autorisation de signature – contrat de concession alimentaire – UNiPLEX
- 10.3 Performance organisationnelle
  - 10.3.1 Jours de service de transport en commun gratuit en 2020
  - 10.3.2 Proposition - Codiac Transpo – service de transport en commun – jours de congés fériés
  - 10.3.3 Transport en commun – prolongation du projet pilote – service gratuit aux jeunes de Dieppe
  - 10.3.4 Comité ad hoc – étude - nouvelles approches en transport en commun
- 10.4 Ressources humaines
  - 10.4.1 Adoption – politique RH-7 – violence en milieu de travail
- 10.5 Travaux publics
  - 10.5.1 Achat d'un tracteur
  - 10.5.2 Achat d'un tracteur pour trottoirs
- 11. Arrêtés municipaux
- 12. Avis de motion
- 13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil
- 14. Levée de la réunion

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.1.1  
**Titre:** Proclamation - Journée internationale de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines  
**Date:** le 10 février 2020

---

**Attendu que** la Journée internationale de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines (MGF) est observée dans le monde entier et offre une occasion d'honorer les femmes, les filles, les garçons et les hommes qui travaillent activement et courageusement pour mettre fin à cette pratique nocive.

**Attendu que** cette journée nous invite à réfléchir sur le fait que 3,9 millions de filles sont toujours menacées de mutilation chaque année, y compris les filles au Canada.

**Attendu qu'en** ce jour, nous reconnaissons que les mutilations génitales féminines sont un problème sur tous les continents sauf l'Antarctique, et qu'il y a 200 millions de survivantes de MGF dans le monde, dont des milliers au Canada.

**Attendu que** nous reconnaissons que les mutilations génitales féminines n'ont de fondement dans aucun texte religieux et sont reconnues par les Nations Unies et d'autres organismes mondiaux comme des sévices à enfant et une violation des droits fondamentaux de la fille.

**Attendu que** nous reconnaissons que les MGF n'ont aucun avantage et ne causent que des dommages, y compris la mort, des difficultés à uriner, des menstruations, l'intimité sexuelle, le trouble de stress post-traumatique et une augmentation de la mortalité maternelle et infantile.

**Attendu qu'en** cette Journée internationale de tolérance zéro pour les MGF, nous reconnaissons et célébrons tous les efforts nationaux et internationaux déployés, en particulier au niveau local, pour atteindre l'objectif 5 des Nations Unies pour le développement durable du millénaire, qui appelle à l'élimination des MGF et d'autres pratiques traditionnelles néfastes d'ici 2030.

**Attendu qu'en** ce jour de tolérance zéro, nous appelons à une action mondiale et canadienne accrue et concertée pour mettre fin aux mutilations génitales féminines, et demandons à tous les gouvernements - internationaux, nationaux et locaux - de respecter pleinement les droits humains des femmes et des filles afin qu'elles puissent vivre une vie libérée de la violence qu'est la mutilation génitale féminine.

**Il est résolu que** le conseil municipal de Dieppe proclame par la présente le 6 février 2020 Journée internationale de tolérance zéro pour les MGF dans la ville de Dieppe.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.2.1  
**Titre:** Autorisation de signature – contrat de concession alimentaire – UNIplex  
**Date:** le 10 février 2020

---

**Que** le conseil autorise les signataires municipaux à signer le contrat de concession alimentaire visant l'UNIplex entre la Ville de Dieppe et Gaston's Catering (2008) Inc. pour une période de cinq ans à compter de la date d'ouverture de l'UNIplex en automne 2020.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.3.1  
**Titre:** Jours de service de transport en commun gratuit en 2020  
**Date:** le 10 février 2020

---

**Que** le conseil propose au Comité de gouvernance sur le transport en commun la gratuité du service de transport en commun lors des jours suivants pour l'année 2020:

- le Jour de la Terre (avril);
- le vendredi de la Semaine canadienne de l'environnement (juin);
- le jour de la marche pour le climat (septembre); et
- le jour des élections municipales, provinciales ou fédérales impliquant les résidents de Dieppe.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.3.2  
**Titre:** Proposition - Codiac Transpo – service de transport en commun – jours de congés fériés  
**Date:** le 10 février 2020

---

**Que** le conseil maintienne le statu quo quant à l'offre de service du transport en commun sur le territoire de Dieppe et refuse l'approche d'ajout de service de transport en commun lors des jours fériés en 2020.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.3.3  
**Titre:** Transport en commun – prolongation du projet pilote – service gratuit aux jeunes de Dieppe  
**Date:** le 10 février 2020

---

**Que** le conseil accepte la prolongation du projet pilote offrant le service de transport en commun gratuit aux jeunes de 17 ans et moins de Dieppe jusqu'au 31 décembre 2020.



RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.3.4  
**Titre:** Comité ad hoc – étude - nouvelles approches en transport en commun  
**Date:** le 10 février 2020

---

**Que** le conseil crée un comité ad hoc dont le mandat est d'étudier les nouvelles approches en transport en commun et de soumettre ses recommandations au conseil au plus tard le 27 avril 2020.

**Que** le conseil accepte que la composition dudit comité soit établie comme suit:

- un membre du conseil;
- un membre du personnel (membre d'office);
- minimum de quatre membres de la communauté, dont au moins deux représentants par genre parmi les suivants:
  - représentant des aînés
  - représentant de la jeunesse
  - représentant des clients utilisant le réseau d'autobus de Dieppe
  - représentant des clients utilisant le service de navette
  - représentant du secteur privé (p. ex. aéroport, foyers de soins, etc.)
  - représentant du secteur public (p. ex. CCNB, DSF-sud, etc.)

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.4.1  
**Titre:** Adoption – politique RH-7 – violence en milieu de travail  
**Date:** le 10 février 2020

---

**Que** le conseil adopte la politique RH-7 concernant la violence en milieu de travail.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.5.1  
**Titre:** Achat d'un tracteur  
**Date:** le 10 février 2020

---

**Que** le conseil adjuge le marché visant l'achat d'un tracteur et accessoires pour le Secteur installations récréatives à *Nova International Ltd.*, au coût de 70 236,62 \$ (plus TVH), selon sa proposition en date du 15 janvier 2020 et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-20-12-7903 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement général - SCLVC).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.5.2  
**Titre:** Achat d'un tracteur pour trottoirs  
**Date:** le 10 février 2020

---

**Que** le conseil adjuge le marché visant l'achat d'un tracteur pour trottoirs pour le Service des travaux publics à *MacFarlands Industrial*, au coût de 113 496,90 \$ (plus TVH), selon sa proposition en date du 15 janvier 2020 et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-20-12-7901 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement général - TP).